

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Article R.123-7 du code de l'environnement

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'AUREC

Enquêtes publiques conjointes sur la modification n°3 du PLU et le schéma d'assainissement

Par arrêtés n° 2018 - 16 et n° 2018 - 15 du 10 avril 2018, le Maire de La Chapelle d'Aurec a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°3 du PLU et le schéma d'assainissement.

Monsieur Roland VIALARON a été désigné comme commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de La Chapelle d'Aurec du jeudi 03 mai 2018 au vendredi 08 juin 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie, ou sur les registres papiers présents en mairie, ou via l'adresse mail de la mairie : mairie-chapelle-daurec@wanadoo.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le :

- Jeudi 03 mai 2018 de 09 h à 12 h,
- Jeudi 17 mai 2018 de 14 h 30 à 17 h 30,
- Vendredi 08 juin 2018 de 09 h à 12 h.

Cet avis est affiché en Mairie et peut être consulté sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-lachapelledaurec.fr>

Au terme de l'enquête publique, l'approbation de la modification n°3 du PLU et du schéma d'assainissement sera réalisée par délibérations du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,